



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 23 – REUNION DU 18 JANVIER 2024

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🇫🇷 M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- 🇫🇷 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🇫🇷 M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- 🇫🇷 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- 🇫🇷 M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- 🇫🇷 M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 22 du 11 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 23 REUNION DU 18 JANVIER 2024

WEEK-END DU 06 / 07 JANVIER 2024

Match n° 26342744 FC Bressuire (3) – Gati Foot (1) en Séniors 1^{ère} division

Arbitre : M. CHAUVET Baptiste

Suite à la réclamation d'après match du club de Gati Foot à propos de la participation au match cité en référence du joueur DEVEAUD Nathan licence n° 2545889220 du club de Bressuire.

La Commission reprend le dossier

Pour rappel : le joueur mis en cause a participé à la rencontre du samedi 9 Décembre 2023 à 19h00 en championnat Régional 1 - Chauvigny Us (2) – Bressuire Fc.

Le samedi 6 Janvier 2024 à 19h00 l'équipe de Bressuire Fc 1 disputait une rencontre de championnat Régional 1 : Bressuire Fc - Guéretoise.

Le joueur DEVEAUD Nathan licence n° 2545889220, était de fait remis dans son bon droit et pouvait prendre part à la rencontre Bressuire Fc (3) – Gati Foot (1) en Seniors Départemental 1 du 07/01/2024.

Par conséquent, la Commission déclare la réclamation d'après match non fondée :

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Bressuire Fc (3) – Gati Foot (1) 2 – 1

S'agissant d'une erreur administrative, il ne sera pas appliqué de frais de réclamation.

WEEK-END DU 13 / 14 JANVIER 2024

Match n° 26343396 FC Nueillaubiers (2) – Comores FC (1) en Séniors 2^{ème} division poule Nord

Arbitre : M. CHAUVET Baptiste

La commission demande aux **officiels** de la rencontre, M.CHAUVET Baptiste (arbitre) et M. Jean-Pierre GODET (délégué), de lui transmettre un rapport qui précisera les circonstances de la pose de la réserve d'avant match de la part des clubs de Nueillaubiers et Comores FC.

Dossier en instance.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 23 REUNION DU 18 JANVIER 2024

Match n° 26343530 Val de Boutonne (1) – Venise Verte FC (1) en Séniors 2^{ème} division poule Sud

Arbitre : M. MIGNET Nicolas

Réserve technique du club de Val de Boutonne, posée à la 2^{ème} minute de jeu :

« Je soussigné Alan TERRIERE, capitaine de Val de Boutonne, dépose une réserve technique contre la présence de Ronan BIGER, suspendu de toutes fonctions officielles depuis le match contre le FC Boutonnais, sur le banc de la Venise Verte FC. »

Dossier transmis à la CDA.

MATCHS ARRETES OU NON JOUES

La commission demande un rapport aux arbitres des rencontres non jouées suivantes des 13-14 janvier 2024 :

- Match n°26344200 Clussais 1 – Vouillé 2 en D3 poule D
- Match n° 26394987 Pays Mellois 3 – Lezay 2 en D4 poule E

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de :
Parthenay – Le Tallud – Ste Verge

FORFAITS

Amende de 32 €

- Match n° 26378231 Pays Néo Créchois (3) – Ste Eanne (1) en 5^{ème} division poule F ➤ **Ste Eanne 1^{er} forfait**
- Match n° 26373836 Beaulieu Breuil (4) – Mahorais Bressuire (2) en 5^{ème} division poule A ➤ **Beaulieu Breuil 1^{er} forfait**
- Match n° 26377938 St Aubin le Cloud (3) – FC Pays Gâtine (2) en 5^{ème} division poule E ➤ **Plaine Gâtine 1^{er} forfait**
- Match n° 26391266 FC Thouet (2) – FC Chiché (3) en 5^{ème} division poule C ➤ **Chiché 3^{ème} forfait donc forfait général**

Amende de 21 €

- Match n° 27400168 Sammarcolles (1) – Fontaine Smarves (2) en Coupe du Poitou Féminines à 8 ➤ **Sammarcolles 2^{ème} forfait**
- Match n° 27393525 Boismé Clessé (1) – Payroux/Charr./Maup. (1) en Coupe du Poitou Féminines à 8 ➤ **Payroux/Charr./Maup. 1^{er} forfait**



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 23 REUNION DU 18 JANVIER 2024

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux 24 €

- Du club du **Pays Thénezéen** : Samedi 27 avril 2024 – Tournoi u11-u13. En attente du règlement sportif.
- Du club de **FC Venise Verte** : Samedi 08 juin 2024 - Tournoi u11-u13.
- Du club du **Tallud** : Samedi 15 juin 2024 – Tournoi u11-u13.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

COURRIERS RECUS

- Des clubs de **Mauzé Rigné et Louzy** pour reprogrammation d'un match de D5.
Pris note. Nécessaire fait.
- Des clubs de **Terves et Amaillox** pour reprogrammation d'un match de D5.
Pris note. Nécessaire fait.
- Des clubs de **Vrines et Vergentonnaise** pour reprogrammation d'un match de D5.
Pris note. Nécessaire fait.
- Des clubs de **Aigondigné et Beauvoir/Niort** pour reprogrammation d'un match de D5.
Pris note. Nécessaire fait.
- Des clubs de **Mauzé/Mignon et Ste Ouenne** pour reprogrammation d'un match de D5.
Pris note. Nécessaire fait.
- Du club de **Fomperron Ménigoute** concernant sa D5.
Pris note.
- Du club **Ex-Tension Futsal Echiré** concernant le championnat de Futsal.
Pris note.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN